



Quelques points du contrat ne concorde pas avec les points reels

Par **olive14**, le **14/11/2013** à **20:12**

bonjour, sur mon contrat il est indiqué que je dépends du site du Havre et que je prends mon poste sur Rouen. Hors je prends en réel mon poste sur un site de l'agglomération caennaise Calvados 14 et que je suis embauché en dit poste alors que j'ai travaillé principalement de nuit hors mis les périodes de formations et suite à un arrêt de maladie on m'a repassé de jours sans avenant au contrat qui entraîne une perte de salaire et un chamboulement de ma vie personnelle du fait du changement radical d'horaires. De retour j'ai demandé à retrouver mon poste de nuit on m'a dit on va voir mais rien au bout de huit mois ensuite problème de santé le médecin du travail a préconisé l'adaptation de poste préférable travail de nuit mais l'employeur répond pas possible je sais plus quoi faire si c'est possible de lancer une procédure prudhomme suite à ces divergences sur le contrat et le réel de mon poste
? merci de votre éclairage

Par **P.M.**, le **15/11/2013** à **00:24**

Bonjour,
En tout cas, l'employeur ne peut pas vous imposer de passer d'un horaire de nuit à un horaire de jour sans votre accord car cela constitue une modification essentielle du contrat de travail, en plus, il doit suivre les recommandations du Médecin du Travail...